



FEUILLETON

SIMONNE

PREMIÈRE PARTIE

II

(Suite)

Ce fut avec des frémissements de bonheur, des larmes de joie délirante que, justifiant les métophores de son oncle, Simonne acheva la lecture de la missive.

Et alors, elle appela sa cousine et lui présentant le papier qui venait de lui porter cette allégresse :

—Tiens vois, s'écria-t-elle : — c'est de lui. Charles! Charles! Il sera ici demain! Il a voulu me faire une surprise! Dieu est bon! C'est fini, la séparation! C'est fini, l'attente! Il revient. Il ne repartira plus. S'il repart, ce ne sera qu'avec moi. Je vais pouvoir l'aimer tout à mon aise, mon fiancé, mon mari!

Puis, un peu calmée, un peu confuse, elle s'avança, hésitante, vers Mme du Méal.

—Comment me jugez-vous, Madame? Vous devez me trouver bien folle, bien inconsidérée? Il ne faut pas m'appliquer la commune mesure. Vous voyez, je suis plus petite que Germaine. Je le suis aussi au moral. Et lorsque j'aime, il faut que je le dise, que je crie, quand je suis heureuse. Autrement, je crois que ça m'étoufferait.

La veuve ne répondit à ces excuses qu'en pressant l'enfant sur son cœur.

Petit à petit, ce grand trouble de la jeune fille se transforma en une activité fébrile. D'abord, elle déclara qu'elle se coucherait de très bonne heure, afin de se lever avec l'aube. En vain Mme du Méal lui fit-elle de justes observations.

—Ma chère enfant, laissez-moi vous faire remarquer que, ce matin déjà, nous vous avons enlevé une partie de votre sommeil. Je suis persuadée que M. Kerval sera beaucoup plus satisfait de savoir que vous reposez de vous voir accourir au-devant de lui.

Elle répliqua avec toute sa séduisante mutinerie :

—Taisez-vous, ma cousine. Si l'on dit à Charles que je repose,

il me croira malade, et je vous assure que si je me suis jamais bien portée, c'est maintenant.

Il n'y avait pas à discuter ce caprice d'enfant gâtée. Tout ce que put faire l'aimable Germaine, beaucoup plus persuasive sans en avoir l'air, ce fut de se prêter, le soir venu, aux fantaisies de sa petite cousine, aux essais de toilette pour le lendemain. Finalement, vers les dix heures, elle parvint à faire adopter à Simonne un négligé très simple, et, profitant de la lassitude qui triomphait enfin de l'excitation nerveuse, elle l'endormit en lui ramenant elle-même les couvertures jusqu'au cou et en arrangeant l'oreiller au dessous de l'opulente chevelure noire.

Alors, comme elle avait fait le matin, sur le yacht, elle se prit à considérer le charmant tableau de ce sommeil.

III

Dès qu'elle se trouva seule, dans sa chambre, à elle, après avoir reçu de sa mère le baiser du soir, Germaine rassembla ses pensées et chercha à mettre un peu d'ordre dans ses impressions.

Mlle du Méal avait réellement besoin de classer toutes ses pensées.

Il fallait, à cet égard, procéder avec ordre et méthode.

D'abord, la note dominante de ses émotions, c'était la liaison si promptement établie entre elle et Simonne, liaison qu'elle sentait, cependant, si forte et si durable.

Après de celle-là, les autres vibrations de son cœur, ses surprises, ses ravissements, ne tenaient plus que des emplois de coyphées, destinés à maintenir au paroxysme l'intensité de son affection pour Simonne.

Simonne, c'était là, pour Germaine, la fille sage, la fille de raison, l'énigme vivante dont le mot lui échappait encore, bien qu'il dût lui fournir l'explication de tout ce qui lui arrivait depuis quinze jours.

C'est qu'en effet, la fortune de Mme et de Mlle du Méal venait de subir un revirement, une transformation, bien faite pour les étonner toutes deux, de quel que froid et ferme regard qu'elles pussent envisager l'existence.

Il était si près d'elles ce passé que la douce main de Simonne venait d'effacer brusquement!

Germaine, accoudée à son traversin, était pensive.

Voici comment la chose s'était accomplie, à l'heure où la veuve et sa fille comptaient le moins sur une intervention favorable du... hasard.

Mme du Méal avait reçu, un matin, une lettre tracée par une main de femme et, portant le timbre de Nice. Elle l'avait ouverte avec une véritable stupeur et y avait lu les lignes suivantes :

—Madame,

—Peut-être ignorez-vous jusqu'à l'existence d'une petite cousine qui vient d'arriver tout droit de Bombay à Nice. Mais moi, je suis mieux au courant de votre propre situation, et comme je suis disposée à m'en tourer de parents et d'amis qui m'aiment, je viens vous prier d'accepter pour vous et ma cousine Germaine l'abri de notre toit et les plats de notre table. Si vous y consentez, répondez-moi simplement *oui* et avisez-moi de l'heure de votre départ."

Et c'était signé :

SIMONNE D'ILLOY.

Cette lettre avait tout d'abord plongé les deux femmes en une rêverie profonde, mêlée de crainte. Cette Simonne d'Illoy, ni l'une ni l'autre ne la connaissaient; ni l'une ni l'autre n'en soupçonnaient l'existence.

Tout ce que savait Mme du Méal, c'était que son mari, le capitaine de vaisseau du Méal, parlait quelquefois d'un cousin de son père, à lui, parti autrefois pour l'Inde, où il avait gagné, disait-on, une fortune en guerroyant.

Ce cousin, c'était précisément, Robert d'Illoy.

La surprise de Mme du Méal fit bientôt place à la curiosité.

Mais, en femme prudente, tout en répondant à sa parente, elle allait aux renseignements. Aussi apprit-elle de la sorte que Raham-Sing et sa nièce n'étaient pas seulement riches, mais colossalement riches.

Elle répondit affectueusement mais avec quelque réserve, à l'offre amable qui lui était faite.

Comme si elle eût deviné les méfiances de ses cousines, Simonne répliqua par une deuxième missive, si franche, si cordiale, que la mère et la fille se laissèrent tout de suite convaincre et gagner. Elles mirent en ordre leurs affaires, à Paris, et, douze jours après le commence-

ment de cette correspondance, elles prirent le rapide du littoral méditerranéen.

Pour Germaine, formée à la rude pratique d'une réalité plus sévère, ceci c'était une page de roman.

Car elle faisait, à cette heure, la comparaison de sa vie avec celle de sa cousine.

Il y avait huit ans que M. du Méal était mort laissant à sa femme et à sa fille la pension que sert l'Etat à la veuve d'un capitaine de vaisseau, en plus des quinze cents francs de rente que Mme du Méal possédait en propre.

Il n'y avait point là de quoi faire grande figure, et Germaine avait bien vite compris que si, pour se marier, elle devait prendre le petit capital de sa mère, celle-ci, réduite à sa seule pension, aurait une assez pénible existence.

La vaillante fille s'était donc interdit, sur le champ, tout rêve, toute considération même qui ne fût point d'accord avec cette affection primordiale de son cœur, l'amour de sa mère. A quatorze ans, elle était devenue femme. Elle avait achevé vivement des études commencées du vivant de son père, conquis tous les diplômes dont la préparation n'exigeait point une trop fréquente absence du foyer, cultivée de son mieux un goût très justifié pour la musique instrumentale et vocale, et, pour le surplus, elle s'était attachée à n'être plus qu'une fleur de l'ombre, une lampe dans la nuit des deuils, une flamme au foyer désormais voilé de crépes.

Carrière ardue, malgré la sainte résignation qui la soutenait.

Mais elle eut ses consolations, celles que donne la piété, celles que procure la paix de la conscience.

En ce moment, étendue dans le grand lit de palissandre à ciel sculpté qui occupait le milieu de sa nouvelle chambre, la jeune fille s'endormait tout doucement. Elle eut la vague conscience qu'un chant d'oiseau venait mourir à ses oreilles. Elle ne se trompait pas. Un rossignol avait élu domicile sur un platane voisin de ses fenêtres. Il égrenait ses notes perlées en cascades ou en clairs filets, et Germaine, qui n'avait jamais eu cette joie à Paris, où les moineaux seuls hantent les tuiles, se surprit à tres-

saillir, par brusques interruptions du sommeil, à cette mélodie exquise venant du dehors la charmer au seuil du rêve.

Elle dormit, comme l'on dit, à poings fermés. A cinq heures du matin l'orient l'éveilla.

Germaine fut levée d'un bond et courut ouvrir la fenêtre.

Elle ne put retenir un cri d'enthousiasme :

—Que c'est beau, mon Dieu! que c'est beau!

—N'est-ce pas, ma Germaine? fit une voix qui, du perron, monta jusqu'à Mlle du Méal.

Elle se pencha sur le bord. Un rire velouté guida ses regards.

Simonne était là, assise sur l'entablement des balustres de marbre.

—Déjà levée! cria Germaine un peu effarée.

L'enfant répondit, en relevant ses beaux yeux noirs :

—C'est beau, n'est-ce pas, Germaine? Viens me trouver. Je t'attends. Viens vite.

Elle ne fut pas longue, la toilette de la fille du Nord. Elle était habituée à ces soins rapides qui n'attendent pas le secours de la camériste. Les filles pauvres sont à elles-mêmes leurs femmes de chambre.

Et tandis qu'elle plongeait dans l'eau fraîche et parfumée son beau visage, son cou superbe, ses épaules de marbre et ses bras blancs, les souvenirs, interrompus par le sommeil, lui revenaient en foule.

En vérité, comment allait-elle s'y prendre pour se faire à sa nouvelle vie!

Là-bas, à Paris, dès le lever, c'était la vie laborieuse qui la prenait et qui ne la lâchait plus que le soir, au moment du repos final.

Au reste, elle l'aimait, cette vie de travail quotidien.

Sa chambre avait pour elle tous les secrets d'un gynécée. Elle ne trouvait que là ces parcelles de personnalité que la femme, la jeune femme surtout, dissémine autour d'elle, aux moindres objets que frôle son attouchement : traces de son goût dans l'arrangement d'une pièce, dans l'ordre et la convenance distribués aux plus menus bibelots, parfums subtils exhalés de ses doigts autant que de son souffle, et d'autant plus pénétrants, d'autant plus suaves qu'ils se révèlent plus lentement aux sens du visiteur.

Germaine, à Paris, c'était l'abeille à laquelle ses sœurs n'ont encore appris que l'art de butiner parmi les fleurs. L'expérience, moins poète et plus industrielle, lui enseignera plus tard comment le pollen se change en miel. Elle butinait à ravir, cette belle Germaine. Aucune aiguille n'effrayait ses doigts roses, bien qu'elle leur préférât de plus gracieux outils, sachant bien que, dans la pratique du foyer, il y a plus de reprises à faire que de tapisseries ou de crochet.

Maintenant, de tout ce bourdonnement laborieux il ne restait plus qu'un écho. Le travail n'était plus nécessaire. Il ne pourrait être qu'une distraction. Heureuses les grandes dames que l'opulence pousse à s'occuper pour vaincre leurs loisirs! L'ennui ne leur est plus qu'un stimulant.

Ces réflexions passaient à la hâte dans l'esprit de la jeune fille. Quand elle fut prête, un nouvel appel du jardin la fit descendre plus vite encore.

—Eh bien, paresseuse! criait Simonne impatiente, je t'attends.

Simonne fit aux yeux de sa cousine l'effet d'une apparition surnaturelle. Elle était là dans son milieu, dans sa gloire, et jamais peut-être toilette simple ne donna à une femme d'aussi séduisants attraits que cette robe de crêpe de Chine rose, choisie la veille par Germaine elle-même et si gracieusement drapée sur ce petit corps frêle qu'elle paraissait la tunique flottante de quelque génie de l'air.

Une large palme de cocotier, debout en travers du soleil levant, projetait son ombre sur le front et la chevelure noire. Le reste du corps, à partir du cou grêle, était baigné par la lumière ruisselante. Les yeux sombres luisaient dans cette demi-obscureté avec un éclat qui fit tressaillir Germaine.

—Qu'as-tu donc? demanda Simonne. Est-ce que je te fais peur?

Elle riait en disant cela.

—Peur? répondit Mlle du Méal, en se jetant au cou de sa cousine.

Oui, elle avait eu peur, une peur singulière, un effroyable serrement de cœur. Ces yeux pleins de flammes lui expliquaient l'épuisement de ce corps et, involontairement, elle se rappelait les paroles de la veille; elle songeait à ces fils ténus qui retenaient à peine cette âme ardente dans cette enveloppe fragile.

—Tu vois? reprit Mlle d'Illoy j'ai suivi ton conseil. J'ai mis la robe rose. Comment me trouves-tu, maintenant?

Germaine n'eut pas à se contraindre pour répondre :

—Adorable, ma chérie. Ça te va divinement.

Et Simonne, quittant son banc de pierre, sauta légèrement sur ses petits pieds.

—Alors, tu penses qu'il me trouvera de son goût?

Germaine éclata de rire :

—Est-ce qu'il est aveugle, ton fiancé?

—Non, certes! Il a d'excellents yeux. Pourquoi me fais-tu cette question?

—Pour répondre à la tienne, petite folle. T'imagines-tu donc qu'un homme assez heureux

pour posséder le cœur d'une créature comme toi peut regarder à sa toilette? A plus forte raison l'admira-t-il, si, comme toi, elle revêt pour lui plaire ses plus séants atours. Tu es jolie à croquer et monsieur Kerval n'a que des félicitations à recevoir.

Et, tout aussitôt joignant le conseil au compliment :

—Seulement, vois-tu, ma petite Simonne, laisse-moi te gronder un peu.

L'espiègle secoua ses boucles brunes.

—Gronde-moi. Je t'aime tant que je trouve beau et bon tout ce qui vient de toi. D'ailleurs, je suis une mauvaise nature, et il est probable que ton reproche ne m'amendera point. Mais n'importe! Gronde toujours. Ça fera passer le temps.

Germaine l'enlaça de ses deux bras.

—Chérie, tu as eu tort de te lever aussi matin. C'est une imprudence. Je croyais, que tu ne ferais pas ce coup de tête-là. Tu me l'avais presque promis hier.

—Oh! promis!... réclama Simonne.

Et, baissant le front, presque soumise à la douce parole :

—Une imprudence? Tu as peut-être raison, ma Germaine. Je ne le ferai plus, je t'assure. Je crois bien que j'ai eu un peu froid tout à l'heure.

—Froid! s'écria Mlle du Méal inquiète, et tu te mets à l'ombre?

—Non. Je t'attendais seulement. J'ai si peu l'habitude de marcher que le moindre mouvement me fatigue. Mais puisque te voilà, en route pour faire un tour dans le parc! Six heures vont sonner bientôt, et Daie aura terminé mon déjeuner. Nous le prendrons ensemble, veux-tu?

—Certainement. Mais si, au lieu de sortir, nous rentrions, ce serait plus sage.

Derechef la gaieté prit le dessus dans l'esprit de la petite Indienne.

—Y penses-tu? Rentrer maintenant? Pourquoi pas nous recoucher tant qu'à faire?

Et, sans attendre une nouvelle admonestation de sa cousine, elle descendit en courant les quatre marches du perron.

Germaine dut descendre à son caprice. Elle la suivit.

Simonne l'emmena sur le versant de la crique qui formait le premier angle de la rade de Villefranche, et, lui montrant, à l'occident, parallèle à la Corniche, la voie ferrée s'enfonçant sous les multiples tunnels de la paroi rocheuse :

—Là, s'écria-t-elle, c'est par là qu'il va arriver. Si tu veux, nous reviendrons tout à l'heure pour regarder passer le train.

Et, pivotant sur les talons, elle désigna de la main droite la gare de Beaulieu encore estompée par les brumes fuyantes.

—Et c'est ici qu'il débarquera. Le break ira le prendre, comme il est allé vous chercher hier. Quel malheur que je sois sa fiancée! Je me serais rendue au-devant de lui.

En ce moment, une cloche au son très pur tinta sous le perron de la villa.

—Ah! fit Simonne. Voilà le signal. C'est Daie qui m'appelle pour déjeuner. Viens.

—Qui est-ce que Daie? demanda Germaine.

—Daie, c'est ma nourrice. Je lui donne son titre en Indien. De son nom, elle s'appelle Parvati.

Les deux jeunes filles reprurent ensemble le chemin de la demeure.

La nourrice, tout enveloppée de ses longs voiles de mousseline blanche bordée de rouge, adressa, en assez mauvais français, une prière à Germaine.

—Ah! Mademoiselle, il lui faut dire, vous, qu'elle a grand tort de se lever comme ça dans le froid du matin. Moi, elle ne m'écoute pas.

Simonne l'empêcha de continuer, en l'embrassant à l'étouffer.

—Chut! chut! Demain, je me lèverai à midi. Là, tu seras contente, je suppose, marchande de longs sommeils? Aujourd'hui, c'est tant mieux. Est-ce que l'on attend tous les jours son fiancé? Allons! mon déjeuner est-il prêt! Je meurs de faim.

—Oui, mauvaise fille, répliqua l'Indienne, qui avait le cœur gros.

(A continuer.)

ST NAZAIRE D'ACTON

Les paroissiens de St Nazaire d'Acton étaient dans la jubilation, dimanche le 8 courant. Ils ont été les heureux témoins du complément de leur œuvre paroissiale, inaugurée il y a six ans à pareil jour. Leur belle église en pierre, qu'ils ont construite par le moyen d'une répartition légale, a été consacrée au culte, par Monseigneur E. Gravel, Evêque de Nicolet, qui avait bien voulu accepter cette fonction pour rendre service à Mgr l'Evêque de St Hyacinthe. Il est vrai de dire que Mgr de Nicolet avait un certain droit à présider cette cérémonie, Sa Grandeur s'est très bienveillamment prêtée à la formation de cette nouvelle paroisse, en donnant pour en faire partie, avec l'assentiment du St Siège, une portion des paroisses de St Germain de Grantham et de St Jean de Wickham.

Il y a six ans, Mgr l'Evêque de St Hyacinthe, voulant satisfaire aux besoins spirituels des fidèles de St Théodore d'Acton et de St Ephrem d'Upton, les plus éloignés de leurs églises paroissiales, établit en cette localité une desserte qu'il confia au Rév. L. Marcorelles.

NOCES DE DIAMANT

La paroisse St Roch de Québec est probablement la seule de toutes les paroisses urbaines et rurales de la province de Québec qui ait quatre couples ayant célébré leurs noces de diamant et qui vivent encore. Ce sont :

M. Ambroise Leclerc et Mme Leclerc mariés en 1832, ayant respectivement 84 et 81 ans, 63 ans de mariage.

M. Joseph Archer et Mme Archer, mariés en 1833, ayant respectivement 87 et 86 ans et 62 ans de mariage.

M. David Dion et Mme Dion, mariés en 1833 ayant 85 et 83 ans respectivement et 62 ans de mariage.

M. Joseph Letellier et Mme Letellier, mariés en 1834, âgés de 86 et 84 ans respectivement et ayant 61 ans de mariage.

M. J. C. Chapais a lu une conférence, à la dernière convention de la Société d'Industrie Laitière sur les effets obtenus des comices agricoles tenus, durant l'année dernière, dans 20 districts de la province de Québec sous les auspices de cette société. Plus de 8,000 auditeurs ont assisté à ces conférences, 500 fabricants de beurre et de fromage ont bénéficié de ces comices. 10 nouveaux syndicats de beurrerie et de fromagerie ont été formés; la Société d'Industrie Laitière a porté le nombre de ses membres de 1,000 à 1,500.

Les moineaux.—On est à peindre actuellement à Montréal, l'intérieur de la toiture de la salle d'exercice de nos militaires, dans une des corniches les peintres ont enlevé quelques nids de moineaux et les ont jetés sur le pavé. Un curieux qui se trouvait là ramassa un de ces nids et trouva à l'intérieur presque un peloton de ficelle. Mais à sa grande surprise il trouva tout au fond du nid un bill d'une \$1.

Nul doute que les peintres ne lanceront plus les nids entiers sur le pavé sans constater s'ils renferment des bills.

La Protection.—Les agriculteurs Anglais demandent la protection contre les importations de grains bétail et autres produits étrangers. Les fabricants de coton du Lancashire demandent à être protégés contre la fabrication des Japonais. Des députations de partout en Angleterre et en Ecosse se rendent auprès des ministres pour demander une révision du système fiscal actuel. Les ministres donnent beaucoup d'espérance aux députations, et tout fait prévoir qu'avant longtemps on arrivera à l'union commerciale de l'Angleterre et ses colonies dans le sens demandé par la conférence intercoloniale qui se réunissait il y a deux ans à Ottawa.

La grande Presse anglaise s'agite beaucoup actuellement et la question fait du chemin dans l'opinion du peuple de la Grande Bretagne.

Rougemont.—* * * nous écrit de Rougemont que MM F. S. et Nap. Noiseux, agriculteurs à l'aise, s'occupent activement du progrès de l'agriculture et qu'ils sont chacun propriétaire d'un jeune bœuf Jersey, pur sang enregistré qu'ils ont acheté à Ste Anne de Bellevue. De plus ces messieurs mettent ces animaux à la disposition des agriculteurs désireux d'améliorer leurs troupeaux. Même un de ces bœufs serait vendu à celui qui voudrait se le procurer.

On nous fait remarquer que ce bœuf de M. S. Noiseux a figuré à l'exposition de Rougemont dans une classe spéciale de taureaux pur sang importé et qu'il a été le seul exposant. Ce monsieur se propose de faire un voyage d'Europe pour certaines acquisitions de bétail pour améliorer ses troupeaux.

Nos félicitations à MM. Noiseux.

On demande 10 BONNES COU-TURIERES pour travailler dans les hardes d'hommes, ouvrage permanent.

Gages de \$3 à \$5 par semaine. M. O. DAVID, & CIE.

POUR LE PLUS BEAU CHOIX de Chemises, Cols, Collets, Foulards, Mouchoirs, Gants, Corps et Caleçons, Etc., Etc.,

Pour hommes et jeunes gens, ALLEZ CHEZ ALBERT DEMERS, 344 RUE ST-JACQUES, (entre la gare Bonaventure et la rue McGill). MONTREAL,

CHAUSSURES

JOS. MORIN, No 104 RUE CASCADES, Doin de la Rue St-Denis, ST-HYACINTHE. ASSORTIMENT DE CHAUSSURES, pour Hommes, Femmes et Enfants, dans toutes les lignes. PRIX TRÈS BAS. Aussi : Assortiment complet de Vallées, Sacs de Voyage, Etc. EN GROS ET EN DETAIL. Venez et vous serez bien servis. JOS MORIN, Marchand de Chaussures.

LA COMPAGNIE d'Eau Minerale

DE ST-HYACINTHE. PROPRIÉTAIRE DU CÉLÈBRE PHILUDOR ET MANUFACTURIÈRE DE SODAS, GINGER ALE, ROOT BEER, GINGER BEER, CIDRE CHAMPAGNE, &c. a-ti-u-o

U BEAUVOYER

Magasin de Peinture, Huile, Vernis, Vitres, etc. Peintures & Matériaux d'artistes. 95 RUE CASCADES, Vis-à-vis la Station des Pompes) ST HYACINTHE. Boutique de peinture attachée au magasin.—19-3 m.

MOISE RAYMOND

Chapelier et Manchonnier, No. 169 Rue Cascades Place du Marché ST-HYACINTHE. SPÉCIALITÉ DES PELLETERIES.

Manteaux, Casques, Manchons et tous les articles en pelleteries faits sur commande.

Réparations des pelleteries et préparations spéciales pour éloigner et détruire les mites. MERCERIES.

Choix et assortiment complet dans les dernières nouveautés et les meilleurs goûts.

M. Raymond a 20 ans d'expérience dans ces articles. Il a travaillé dans les maisons les plus importantes de Montréal.

N. B.—Les personnes qui ont à faire réparer des fourrures, devront les confier le plus tôt possible à M. Raymond.

Ne manquez pas de faire une visite au magasin de M. Raymond pour vos pelleteries et fourrures pour l'hiver qui nous arrive.

Commis Demandé

Un commis de une ou deux années d'expérience au commerce général de la campagne, trouverait de l'emploi en s'adressant au soussigné.

B. V. LEMAY, 23-8-95 a. c.

Primes

Nous offrons aujourd'hui à nos fidèles abonnés une excellente occasion de se procurer de bonne lecture à bon marché. Nous sommes heureux de faire ce sacrifice en faveur de la très grande majorité de nos lecteurs qui ont payé leur abonnement. Les quelques retardataires qui sont sur nos listes pourront profiter de l'offre comme les autres et nous espérons qu'ils profiteront de l'occasion pour nous faire parvenir également le montant de leur abonnement.

Alerte et vigoureux à 70 ans

CE QUE PENSE LE PÈRE TOULL, D'UN REMÈDE POPULAIRE

Il a souffert pendant 20 ans de maux de cœur. Son docteur disait qu'il pouvait cesser de vivre à tout moment. Il raconte comment il a dompté la maladie.

Du *Ingersoll Chronicle*:

Qu'une raison saine dans un corps sain soit la richesse la plus précieuse que puisse nous donner la Providence, personne ne peut en douter. L'humanité dans tous les siècles a cherché à découvrir l'élixir de la vie et tous les moyens de prolonger la santé, la force et la vitalité, en un mot tout ce qu'il est humainement possible de trouver.

Mais pendant que l'homme reste impuissant à découvrir ce qui le rendrait immortel il est cependant bien évident pour tous ceux qui ont un peu étudié la question, que la science moderne et l'étude des maladies inhérentes à notre constitution ont obtenu des résultats sérieux dans leurs essais de rendre au corps la "forme divine," en lui donnant la santé et la force et en lui permettant de croire que la vie est une chose qui existe toujours.

Un cas particulier dans notre ville avait été porté aux oreilles d'un reporter du *Chronicle*. Le reporter pour satisfaire sa curiosité se rendit au domicile de la personne qui avait obtenu de si merveilleux résultats.



Occupé à son travail

Il alla donc au magasin de chaussures de M. John Toull, King Street West, et rencontra le "père Toull" pour employer l'expression ordinaire. Le brave homme travaillait à une paire de chaussures pour un de ses clients habituels et il faisait entendre un de ces airs gais qui pouvaient lui rappeler sa jeunesse. M. Toull est regardé comme un bon prédicateur parmi les méthodistes de l'endroit et souvent en l'absence du ministre, il a monté en chaire pour adresser la parole à la foule. On le voit prêcher, chanter des cantiques, commenter les préceptes de l'Évangile.

Le reporter fut très bien accueilli et quand il fit connaître l'objet de sa mission les yeux du vieillard s'éveillèrent et lancèrent des éclairs qui faisaient comprendre sa joie. Il était vraiment content de voir avec quelle ardeur, et sans qu'on le questionne, le père Toull racontait dans l'intérêt de l'humanité l'histoire de sa miraculeuse guérison et nous ne pouvons résister au plaisir de rapporter fidèlement ses paroles:

"Pendant 20 ans, dit-il, j'ai été sujet à des maux de cœur et je ne pouvais avoir de repos. J'avais cependant essayé tous les remèdes que de bons amis m'avaient recommandés. Le médecin de la famille trouvait bien le moyen de me faire prendre des médicaments qui me procuraient un soulagement passager, mais

jamais cela ne durait longtemps. Vous pouvez mourir à n'importe quel moment, me disait-il, et je croyais souvent que j'allais le faire. J'avais bien entendu parler des Pilules du Dr William quand elles firent leur apparition, mais j'avais essayé tant de remèdes que je n'avais plus confiance en aucun; j'étais résigné à mon sort.

Cependant je vis quelques personnes qui avaient fait usage de ces "Pilules Roses" et qui m'en certifièrent les heureux résultats. Je me décidai à en prendre. Il y a plusieurs années depuis cette époque. J'en pris huit boîtes consécutivement et depuis la huitième, je le proclame avec plaisir, je n'ai plus eu le moindre symptôme de ma maladie, je suis convaincu, que Dieu me bénisse, que ce sont les Pilules Roses qui m'ont guéri, je puis ajouter que lors de ma dernière rechute, je fus pris d'une attaque de rhumatisme qui devint si sérieuse qu'il me fut souvent impossible d'aller de mon travail à ma maison et que pendant longtemps je fus dans l'impossibilité d'aller à l'église. J'essayai beaucoup de remèdes qui me furent recommandés, mais ils ne produisirent aucune amélioration dans mon état de santé si bien que je me fis cette réflexion: les pilules roses du Dr William m'ont déjà si bien réussi pour mes maux de cœur, si je les essayais à nouveau. Je mis mon idée à exécution et bientôt je ne ressentis plus d'attaques de rhumatisme et depuis je n'ai plus rien revu. Quoiqu'il en soit, M. Toull qui s'échouait en parlant de sa guérison miraculeuse, connaît le père Toull, sait qu'il dit toujours la vérité."

Après avoir remercié le vieillard de son obligeance, de sa courtoisie, le reporter le quitta convaincu de la véracité de cette histoire et de plus certain à la mine du vieillard réjoui et respirant la santé que le père Toull en avait encore pour plusieurs années d'une bonne santé.

Les Pilules Roses du Dr William sont un régénérateur souverain du sang et le plus merveilleux remède pour les maladies de nerfs. Elles guérissent quand tous les autres remèdes restent sans effet.

Si vous n'en trouvez pas chez votre pharmacien, vous n'avez qu'à envoyer 50 cents pour une boîte ou \$2 50 pour six boîtes à la "Dr Williams Medicine Co." Brockville, Ont., ou Shenectady, N. Y.

Méfiez vous des imitations et contre façons sans valeur et même dangereuses. Assurez-vous de la marque.

Gas? ou Electricité?

La compagnie du gaz et de l'électricité annonce qu'elle est prête à fournir 2,000 lampes de 16 bougies, à aussi bon marché que qui que ce soit à St Hyacinthe, avec un courant constant, de 16 bougies.

De plus, à l'avenir le gaz pour luminaire ne sera chargé que \$1.50 le 1,000 pieds, et dans le cas où la consommation augmenterait en proportion de la réduction, le prix en serait porté à \$1 le 1,000 pieds.

Le gaz pour poêles est à \$1. Que les consommateurs avant de renouveler leurs contrats d'éclairage, s'assurent des prix de revient et du service le plus effectif qu'ils peuvent se procurer.

La Cie d'éclairage au gaz et à l'électricité est en état d'éclairer tout St Hyacinthe, plus efficacement et à aussi bon marché que qui que ce soit.

LOUIS BROUSSEAU, Gérant.

341 m.

Servante demandée

Une bonne servante trouverait une bonne place en s'adressant immédiatement chez

M. MOÏSE RAYMOND, Marchand de fouritures, Place du Marché, St Hyacinthe.

33 a. c.

A vendre

Une bouilloire de 7 forces et un engin de 3 forces. S'adresser à LA TRIBUNE.

LIVRE DE CUISINE

Rappelez-vous ces Instructions pour l'emploi de la Cottolene

Pour une friture. Ne mettez jamais de Cottolene que les deux tiers de la quantité habituelle de graisse. Mettez la Cottolene dans la poêle froide et faites la chauffer en même temps que la poêle. La Cottolene produit les meilleurs résultats lorsqu'elle est très chaude, mais elle arrive au point propice plus vite que le saindoux et il faut prendre garde de ne la pas laisser brûler. On reconnaît qu'elle est assez chaude lorsqu'elle brunit dans une délicate petite portion de pain dans une demi-minute. Suivez ces instructions en employant la Cottolene, et vous n'aurez plus jamais de saindoux dans votre cuisine ni dans votre manger. La véritable Cottolene se vend partout en saux portant la Marque de Fabrique "Cottolene" avec une tête de bœuf dans une couronne de fleurs de cotonnier. Sur chaqueseau.

The N. K. Fairbank Company, Wellington and Ann Sts., MONTREAL.

BIERE ET PORTER DE JOHN LABATTS



DE LONDON, Ont.

Le breuvage le plus salubre pour l'usage général et sans supérieur commettant que nutritif

Recommandé par les connaisseurs et les médecins dans toutes les parties du Canada. Voyez les témoignages écrits de chimistes éminents.

NEUF MEDAILLES D'OR, D'ARGENT DE BRONZE ET ONZE DIPLOMES obtenus aux expositions universelles de France, d'Australie, des Etats Unis, du Canada, de la Jamaïque, Indes Occidentales.

Savour originale et fine, pureté garantie, ces breuvages sont faits spécialement pour convenir au climat de ce continent et ne sont pas surpassés.



PRIX SPECIAUX AU GROS.

ON PORTE A DOMICILE DANS TOUTE LA VILLE

TÉLÉPHONEZ AU No 136

J. B. St. PIERRE,

ÉPICIER.

PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS.

256 RUE CASCADES

LE MAGASIN DU BON MARCHÉ

En Gros et en Detail

JOSEPH BRODEUR,

Nos. 228, 234, 236, 242, et 244 Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE

- | | | |
|--|---|---|
| FLEUR,
GRAINS,
SON,
GRU,
MOULÉE,
ETC., ETC. | ÉPICERIES,
PROVISIONS,
THÉS, SUCRES,
MELASSES,
GRAISSE.
ETC., ETC. | MARCHANDISES SECHES,
TAPIS EN LAINE,
TAPESTRY,
COTONS et
INDIENNES à la livre
ETC., ETC. |
|--|---|---|

Au plus Bas Prix.

DEPARTEMENT DE GROS Nos. 27, 29, & 33 DÉTAIL 35, 43, RUE CASCADES

Agent pour la célèbre Farine forte à Boulanger.

The Lake of the Woods Milling Co, Kewatin.

Les Commerçants sont spécialement invités à visiter les

Marchandises de Toutes Sortes. Cotons et Indes à la livre que nous recevons chaque semaine des Etats-Unis.

N. B. — Argenteries données en cadeaux aux acheteurs.

Boîte, B. P. 160. Téléphone, 118.

JOSEPH BRODEUR

LIVRES OFFERTS.

- 3 Martyr de l'amour
- 5 Le remords d'un faussaire
- 6 Rêves dorés
- 7 Drame de l'hôtel Woronzoff
- 8 Les fiançailles de Lorette
- 9 Le sacrifice d'un fils
- 10 Le coureur de dot
- 12 Roman d'une jeune fille pauvre
- 13 Le roman d'un crime
- 14 Trahison vaincue par l'amour
- 15 La vengeance du fiancé
- 17 Les deux Jeannes
- 18 Misérable faussaire
- 19 Le martyr d'une mère
- 20 La charmeuse

COUPON DE PRIME.

Aux lecteurs de "La Tribune".

Détachez ce coupon et remettez-le avec 50c. en timbres-postes, pour chaque volume désiré ou 250c. pour 3 volumes au choix, au bureau de ce journal, et vous recevrez les numéros demandés franco par la poste dans les huit jours qui suivront votre envoi. Écrivez votre nom et adresse très lisiblement, et désignez les ouvrages désirés par numéro seulement.

Nom

Adresse

Ouvrages désirés Nos

Cartes d'Affaires.

FONTAINE, ST-JACQUES & FONTAINE
AVOCATS
Rue Girouard
Porte voisine de la Banque Jacques
ST-HYACINTHE.

BLANCHET & BEAUREGARU
AVOCATS
Rue Girouard—No.
ST-HYACINTHE.

LUSSIER & GENDRON
AVOCATS
Rue St Denis—No. 11
ST-HYACINTHE.

BLANCHARD & BOISSEAU
NOTAIRE
No. 18 Rue St Denis
ST-HYACINTHE

C. E. GAGNON
AVOCAT
Rue St Denis.—No. 5
ST-HYACINTHE.

J. C. DESAUTELS,
NOTAIRE
No. 9 Rue St Denis
ST-HYACINTHE.

L. N. TRUDEAU,
DENTISTE,
Rue Mondor, porte voisine de M. C. Ledoux
ST-HYACINTHE.

Dentiers de toutes sortes faits sur commande. Prix modérés. a.t.
Dents extraites sans douleur par un nouveau procédé.

J. FOURNIER
Huissier Cour Supérieure,
Pour les Districts de St-Hyacinthe et Bedford.
Magenta (L'Ange-Gardien) Que j. a. c.

Docteur Henri St-Germain
—MÉDECIN-CHIRURGIEN—

Ayant suivi sous le Dr Chrétien Zaugg, de Montréal, des cours spéciaux sur les maladies des yeux, du nez, de la gorge et des oreilles. Je donnerai une attention toute particulière aux affections de ces organes.
41-94-12.

Paquette et Godbout

MENUISIERS-ENTREPRENEURS
Coin des rues William et St-Casimir, St-Hyacinthe
Manufacturiers de
Portes, Chassis, Jalousies et moulures de toutes sortes.
Découpage et tournage exécutés promptement
Intérieurs d'ég. classe — à la mode
lèges, etc.

LEONIDAS PICARD

Menuisier Entrepreneur.
INFORME le public qu'il a ouvert une BOUTIQUE de
—MENUISERIE—
RUE BOURDAGES
ST-HYACINTHE

Près du chemin de fer du Grand Tronc, où il est prêt à entreprendre toutes sortes d'ouvrages de menuiserie, ainsi que

Portes, Chassis, Jalousies, etc.

Cet établissement est muni d'un séchoir et monté d'outils perfectionnés.

Un planeur et embouveteur est attaché à l'établissement.
Tout ouvrage fait sous le plus court délai, à des prix modérés.

LEONIDAS PICARD

Bouilloire et Engin
Une BOUILLOIRE en acier (7 forces) presque neuve, en parfait ordre; aussi un ENGIN de 4 forces.
A vendre chez
H. N. BERNIER,
St Hyacinthe

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PUBLIE A ST-HYACINTHE, QUEBEC
PARAIT LE VENDREDI,

Abonnement: (payable d'avance.)

Un an.....\$1.00

6 mois..... 50

ANNONCES

1re Insertion.....la ligne 15c
Insertion subs..... " 7c

Annonces à long terme à prix modérés

A. DENIS

Directeur-Propriétaire.

ST-HYACINTHE, 20 Déc. 1895

TAXE DE L'EAU

Dans notre dernier numéro, nous avons inséré une note au sujet d'un règlement que nos édiles ont sous considération relativement à cette taxe. Nous avons pris communication de ce règlement qui est calqué sur celui de Montréal et dont les charges sont proportionnellement aussi élevées que dans cette grande cité.

Ce règlement devait être adopté à la séance du Conseil du 13 courant, mais il a été remis à une séance ultérieure, et très probablement qu'il sera adopté à la séance de ce soir, le 20 courant.

Nous sommes certainement loin de vouloir gêner l'administration des affaires de notre ville, qui doit pourvoir à entretenir notre belle et jeune cité aussi amplement que la chose est nécessaire.

Cependant nous ne pouvons laisser passer ce règlement sans observer que les besoins de ce service ne nécessitent pas une augmentation si générale dans toutes les branches de son exploitation.

La compagnie qui exploitait l'aqueduc, avant son acquisition par la corporation, faisait de très beaux bénéfices avec des prix assez raisonnables et payait de très beaux dividendes à ses actionnaires.

Nous comprenons parfaitement qu'une corporation ne peut pas administrer aussi économiquement qu'une compagnie intéressée peut le faire, mais nous savons que les revenus n'ont pas diminué, que le service est plus général, plus étendu et que les recettes n'ont pu qu'augmenter.

Les travaux permanents ne devraient pas être payés ni chargés à l'exploitation annuelle mais les consommateurs nouveaux doivent donner assez de revenus pour payer leur proportion d'exploitation plus un intérêt suffisant et un pourcentage d'amortissement sur la valeur des travaux exécutés; c'est là tout ce qui devrait être chargé sur le compte de ces travaux permanents contre l'exploitation annuelle.

Le règlement sous considération aura pour effet d'augmenter dans une assez forte proportion le coût de l'eau chez la plupart des consommateurs.

Prenons pour exemple, un propriétaire d'une résidence évaluée à \$2,000, sa taxe pour l'eau sera, d'après le règlement à l'étude, \$9 par année. Si ce propriétaire loge une famille additionnelle et qu'elle fasse famille à part, la taxe sera augmentée de \$3. Maintenant si trois pensionnaires habitent avec eux dans le même logement, la taxe sera encore augmentée de \$3. Toujours d'après le règlement projeté, un bain coûtera \$2, les lieux d'aisance, \$2 chaque. Si ce propriétaire possède un cheval et une vache ce sera encore \$2, et \$1 en sus, soit un total de \$22 pour peut-être 7 personnes dans un seul logement de 5 ou 6 appartements.

Pour le locataire, la charge sera de \$7 pour \$75 de loyer, en suivant une échelle de gradation, avec les autres charges pour logements et pensionnaires.

Les hôtels, restaurants etc, 7 1/2 p. c. sur la valeur annuelle.

Magasins, boutiques, etc. représentant une valeur annuelle de 100 à 400 dollars, \$7 à \$10.

Le boucher, le boulanger, paiera en sus de toute autre taxe d'eau, \$5 par année.

L'eau pour un bureau coûtera \$8.

Les établissements industriels, les maisons d'éducation, établissements religieux, 30 cts par 1000 gallons.

Une distillerie, brasserie, beignoirs, engin à vapeur, 3 cts par 100 gallons.

Si quelqu'un fait une construction, il paiera 6 cts par 1000 briques posées, 5 cts par toise de maçonnerie, \$4 par 1000 verges d'enduits.

Des compteurs seront placés aux frais des consommateurs et en payant un loyer annuel dans les établissements employant l'eau au gallon.

Il est parfaitement admis que ces charges constitueront une augmentation sur les charges antérieures.

Il est également admis que les recettes de l'année donneront un surplus, alors pourquoi ce remaniement de tarif et ce surplus de recettes.

S'il faut une révision du tarif pour équilibrer les charges sur une base plus juste et plus équitable nous n'y voyons pas d'objections.

Nous croyons savoir que plusieurs changements seront apportés à ce projet de règlement avant son adoption finale. Nous aurions aimé à voir les amendements projetés, mais la chose n'est pas possible, le comité du conseil ne s'est pas encore prononcé.

L'intérêt général seul nous force à faire les observations ci-dessus, nous espérons que MM. les Echevins le comprendront ainsi.

Elections Municipales

Nous croyons être utile à nos nombreux lecteurs, contribuables et électeurs de la cité de St Hyacinthe, en leur fournissant les quelques détails suivants sur la date des élections municipales, la qualification des Maire, échevins et électeurs et autres renseignements.

Les élections municipales de la cité se tiendront, le deuxième lundi de janvier de chaque année, ou le lendemain, si ce lundi est un jour non juridique, à neuf heures du matin, aux lieux qui auront été fixés par le conseil.

La nomination des candidats devra se faire entre dix et onze heures de l'avant-midi le premier lundi de janvier, à l'hôtel de ville de la cité, à moins que ce jour ne soit non juridique, la nomination devant en ce cas avoir lieu le jour juridique suivant, entre les mêmes heures.

Le président d'élection recevra les noms et mettra en nomination tous les candidats ayant dûment qualité pour remplir la charge, lesquels devront être présentés par écrit et par au moins vingt électeurs habiles à voter pour la mairie, et par au moins dix pour la charge d'échevins.

Chaque bulletin de présentation devra spécifier le quartier pour lequel le candidat à la charge d'échevin est proposé.

Le président d'élection obligera la personne qui lui remettra un bulletin de présentation à certifier sous serment devant lui que ceux qui ont signé le bulletin de présentation sont des électeurs habiles à voter à l'élection, d'après la liste électorale en vigueur, et qu'ils ont signé en sa présence.

S'il y a plus de candidats mis en nomination qu'il n'y a de vacances à remplir, le président de l'élection accordera la votation,

qui se fera au scrutin, dans chaque quartier, le lundi suivant le jour de la nomination, à moins que ce lundi ne soit un jour non juridique, auquel cas la votation aura lieu le jour juridique suivant.

Le bureau de votation sera ouvert de neuf heures de l'avant-midi à cinq heures de l'après-midi du jour fixé pour la votation, et sera tenu par le sous-président nommé par ce quartier.

Les bulletins seront des papiers imprimés désignés par la présente loi sous le nom de bulletins de vote, avec une annexe indiquant les noms et l'occupation des candidats, disposés par ordre alphabétique ou s'il y a deux candidats ou plus portant les mêmes noms, par ordre alphabétique de leurs prénoms.

Les noms et qualité de chaque candidat devront être inscrits sur le bulletin de vote de la même manière que sur le bulletin de présentation, et le bulletin, de même que l'annexe, sera suivant la formule B de la cédule de cette loi.

Comme on peut le voir, la votation se fera au scrutin secret, comme pour les élections législatives. Voici les instructions particulières que chaque électeur devra suivre en donnant son vote :

L'électeur peut voter pour autant de candidats qu'il y a de membres à élire ou pour un nombre moindre, s'il le juge à propos.

Le votant entrera dans un des compartiments et fera une croix comme suit : X avec un crayon qui sera déposé à cet usage, dans l'espace où se trouve le nom ou les noms du ou des candidats en faveur desquels il désire voter.

Le votant pliera ensuite le bulletin, de manière à n'en laisser voir que le dos, avec le numéro et les initiales du sous-président ; il le remettra à ce dernier, qui le déposera dans la boîte du scrutin.

Le votant sortira ensuite immédiatement du bureau de votation.

Si un votant gâte par inadvertance un bulletin de vote, il pourra le remettre à l'officier autorisé, qui, s'étant assuré du fait, lui en donnera un autre.

Si le votant vote pour plus de candidats qu'il n'est autorisé à le faire, ou fait sur le bulletin quelque marque au moyen de laquelle il peut plus tard être reconnu, son vote sera nul et ne sera pas compté.

Si le votant emporte un bulletin hors du bureau de votation ou dépose frauduleusement dans la boîte de scrutin quelque papier autre que le bulletin de vote qui lui a été remis par le sous-président, il sera passible d'une amende de cent piastres ou d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois.

Les qualités requises pour être élu maire, ou échevin sont les suivantes :

Personne ne pourra être élu maire de la cité de St Hyacinthe sans avoir résidé et tenu feu et lieu dans la cité pendant l'année précédant immédiatement telle élection, sans être sujet britannique né ou naturalisé et sans posséder et avoir, pour son propre usage, des biens immeubles dans la cité, d'une valeur cotisée à huit cents piastres.

Les échevins de la cité seront choisis parmi les habitants de cette cité, qui seront âgés de vingt et un ans, et y seront propriétaires d'immeubles soit par eux mêmes, soit par leurs femmes, jusqu'à concurrence d'une valeur cotisée de quatre cents piastres.

Personne ne sera éligible, ou habile à exercer et à continuer à exercer la charge de maire ou de membre du conseil de la cité, s'il n'est pas actuellement résidant en cette cité.

Ne pourront être nommés aux charges municipales, ni les occuper :

1. Les mineurs ;
2. Les personnes dans les ordres sacrés et les ministres de toute croyance religieuse ;
3. Les membres du conseil privé ;

4. Les juges de la cour suprême, de la cour du banc de la reine, de la cour supérieure et de la cour de vice-amirauté, les magistrats de district ou de police, les shérifs, les notaires et greffiers des cours supérieure, de circuit, de la couronne et de la paix, des magistrats de district et de police ;

5. Les officiers, en pleine paie de l'armée ou de la marine de Sa Majesté, et les officiers ou hommes du corps de police provinciale ou locale ;

6. Les aubergistes, hôteliers, ou maîtres de maison d'entre-tien public l'étant ou l'ayant été dans les douze mois précédents ;

7. Les personnes qui seront responsables des deniers de la cité ;

8. Les députés ou greffiers employés à une élection en vertu de cet acte, quand ils seront ainsi occupés ;

9. Quiconque ne sera pas domicilié en la cité ;

10. Quiconque recevra des deniers ou autres considérations de la corporation pour ses services, ou aura directement ou indirectement par lui-même ou par son associé, un contrat ou un intérêt dans un contrat ou une convention avec la corporation.

Les qualifications des électeurs sont comme suit :

Les personnes suivantes, de l'âge de vingt-et-un ans accomplis et du sexe masculin, ont droit d'être inscrites sur la liste des électeurs municipaux de chaque quartier, dans lequel elles possèdent quelque-unes des qualifications requises, et, une fois inscrites, de voter aux élections qui ont lieu en vertu des dispositions de cette loi, savoir :

1. Toute personne inscrite sur le dernier rôle de cotisation en vigueur, comme propriétaire ou usufruitière de biens-fonds imposés dans le dit quartier, d'une valeur cotisée à deux cents piastres ou plus, ou d'une valeur annuelle cotisée à vingt piastres ou plus.

Si le bien-fonds appartient par indivis à plusieurs propriétaires, chacun d'eux a droit à un vote à raison de sa part, pourvu que la proportion de la valeur cotisée du bien-fonds, correspondant à sa part, s'élève à une somme suffisante pour lui donner la qualité d'électeur en vertu de la présente disposition ;

2. Le mari séparé de biens de sa femme, lorsque celle-ci est propriétaire ou usufruitière de

biens-fonds cotisés à la valeur mentionnée en la disposition précédente ;

3. Toute personne inscrite sur le dernier rôle de cotisation en vigueur comme locataire, payant au moins vingt piastres de loyer par année pour une propriété cotisée ou partie d'un immeuble cotisé, et qui, de bonne foi, durant les six mois précédant l'élection, a occupé à ce titre, à raison d'un loyer d'au moins vingt piastres, cette propriété ou partie de propriété, ou plusieurs propriétés, successivement et sans interruption pendant la dite période.

Dans le cas de plusieurs locataires conjoints, chacun d'eux a droit à un vote, pourvu que la proportion du montant de loyer cotisé et stipulé, correspondant à sa part contributive, s'élève à une somme suffisante pour le qualifier en vertu de la présente disposition.

Tels locataire ou locataires doivent tenir feu et lieu dans les prémisses louées, à l'exception des locataires de magasins, comptoirs, boutiques, bureaux ou places d'affaires ;

4. Tout preneur à bail qui a bâti sur la propriété ainsi prise à bail, une maison qui se louerait *bona fide* pour une somme d'au moins vingt piastres par année, pourvu que cette propriété soit portée sur le rôle d'évaluation alors en vigueur.

Le greffier prépare la liste des électeurs, qui est révisée par un bureau spécial, dans les premiers jours de Novembre, chaque année. Toutes les personnes inscrites sur ces listes ont seules le droit de voter aux élections.

Legislature Provinciale

Québec, 11 Déc.

L'Orateur prend son siège à 3 30 heures.

Après les affaires de routine, l'hon. M. Marchand demande la nomination d'un comité chargé d'étudier la situation du pays et de rechercher les remèdes à apporter à la situation actuelle et les réformes à opérer, de manière à assurer la permanence de notre équilibre financier, sans recourir aux impôts.

DISCOURS DE M. MARCHAND

M. l'Orateur,

En 1893, je faisais la déclaration suivante :

" Le gouvernement peut compter sûrement sur le concours de la gauche dans tous ses efforts sincères pour retirer notre province de ses embarras financiers. Je puis même lui donner l'assurance que, mes amis et moi, nous serions prêts, dans le cas de nécessité urgente, à nous joindre au ministère pour demander à la province de s'imposer certains sacrifices afin de sauver son crédit et son honneur. Mais, avant d'en venir là, nous voulons être parfaitement convaincus que tous les moyens d'économie et de retranchement dans les dépenses ont été épuisés "

C'est dans cet esprit que nous avons commencé et poursuivons nos travaux législatifs durant ce parlement. Une ère de prodigalité administrative avait régné dans la province, pendant une période de vingt années, créant des déficits annuels, oc-

casionnant de nombreux emprunts et chargeant notre crédit d'un passif énorme. L'opinion publique, alarmée de cet état de choses, signifia à ses délégués, par le vote imposant du 8 mars 1892, de couper court à toute dépense superflue et de rétablir par la plus sévère économie, l'équilibre du budget. Je me suis, avec mes amis de la gauche, incliné devant ce mandat populaire et, dès la première occasion qui s'est offerte, nous nous sommes montrés prêts, comme l'indiquent les paroles que je viens de citer, à coopérer avec le gouvernement dans la tâche difficile qui lui était imposée.

Le travail de restauration entrepris par le gouvernement a nécessairement subi l'effet de ces influences et n'a pu atteindre le degré de perfection requis. L'opposition a étudié consciencieusement la situation; elle voit, à ne pas s'y méprendre, tous les périls que cette situation présente, et dans l'accomplissement d'un devoir impérieux, que son patriotisme lui impose, elle vient loyalement et sans arrière-pensée, offrir au gouvernement de partager ses responsabilités dans l'œuvre réparatrice. Le gouvernement ne pourra que profiter du succès complet de sa tâche ainsi rendue possible par le concours de tous; l'Opposition de son côté, n'a rien à y gagner, sauf la satisfaction du devoir accompli; et cette satisfaction suffit à ses ambitions. C'est pourquoi la démarche que je propose et qui n'engage nullement l'avenir des partis dans cette Chambre, qui n'implique aucune alliance, mais une simple trêve en face d'un péril national qui ne peut s'éviter que par la force de tous les dévouements réunis, devra obtenir l'approbation unanime de cette députation.

Pour bien comprendre toute la gravité de notre position financière, et jusqu'à quel point l'on se trompe en prétendant qu'il n'y reste rien à réparer, il suffit de mettre en regard le bilan de notre province et celui d'Ontario.

Notre passif, d'après le dernier discours budgétaire de l'hon. M. Taillon, s'élève à la somme de.....\$33,545,194
Dont je déduis l'actif total, indiqué dans le même discours... 11,019,644

Laissant au compte du passif, une balance de.....\$22,525,550

En regard de ce déficit énorme, Ontario nous présente, dans le dernier discours budgétaire de son trésorier, une balance à son actif de \$5,269,840.

Et ceci ne comprend pas tout l'avoir d'Ontario, comme nous l'apprend l'hon. M. Harcourt, trésorier de cette province, à la page 31 de son dernier discours budgétaire :

"Quant à l'actif de la province, dit-il, il faut se rappeler que je n'y inclus pas plusieurs montants qui nous appartiennent d'une manière indiscutable. Les balances non collectées qui nous sont dues en à compte des ventes des Terres de la Couronne s'élèvent en moyenne à des sommes considérables et constituent un avoir important. Le site des

anciens édifices du Parlement évalué au dessus d'un demi million de piastres, la valeur incalculable de nos richesses forestières et tous nos édifices publics représentent encore d'autres valeurs non comprises dans mon état."

Mais j'en reviens à une question qui nous touche de plus près : Avons-nous administré avec la même prudence et les mêmes résultats qu'Ontario ? Il suffit de rappeler les vingt dernières années de notre histoire pour répondre à cette question. En 1874 nous avions, comme Ontario, accumulé, par des surplus annuels, une réserve de \$1,052,000.

J'ai dit que notre situation financière n'est pas rassurante; j'irai plus loin, elle est alarmante. Notre dette publique atteint de telles proportions que nos pouvoirs d'emprunt seront bientôt épuisés, et alors si les réformes économiques n'ont pas suffi, nous nous trouverons dans la déplorable alternative d'une banqueroute honteuse ou de recours à de nouveaux impôts. Non seulement la prospérité publique en souffrira, mais notre honneur sera compromis; notre autonomie, nos institutions provinciales, notre position dans la Confédération seront gravement exposées. Il est donc temps, ou jamais, de suspendre nos conflits de partis, afin de combiner nos forces et nos efforts pour sauver notre province des dangers qui la menacent.

On a souvent exprimé l'opinion, dans cette chambre, que nos rouages législatifs sont inutilement compliqués et dispendieux, et que comme dans la plupart des autres provinces de la Confédération, une seule chambre pourrait efficacement formuler nos lois. Le comité pourrait utilement s'occuper de cette réforme et trouver un moyen de réaliser l'économie importante qu'elle comporte.

Plusieurs Etats, dans la Confédération Américaine, n'imposent à leurs législateurs que des sessions bi annuelles et s'en trouvent bien. Cette réforme serait également un digne sujet d'étude pour le comité.

Plusieurs des Etats qui nous avoisinent se contentent d'un personnel administratif moins nombreux que le nôtre. Le Massachusetts, par exemple, avec une population de 2,500,000 habitants, ne compte que quatre départements : Ceux du Secrétaire d'Etat, du Trésorier, de l'Auditeur et du Procureur-Général.

Je me résume, M. l'Orateur, et je termine par les conclusions suivantes :

Notre province est dans une condition financière anormale à laquelle il est urgent d'apporter un remède immédiat. Pour cela il faut qu'avant tout, nos dépenses de toute nature soient réduites, je le répète, au point de convertir nos déficits annuels en surplus permanents, qui fourniront les moyens d'amortir graduellement et sûrement notre passif sans maintenir les impôts auxquels ces déficits ont donné lieu :

C'est pourquoi, il importe que la situation de cette province soit soumise à l'étude d'un comité de cette chambre, dont les membres, d'un accord, et

dépouillés de tout esprit de parti, s'efforceront de formuler les réformes essentielles au résultat que j'indique.

Mon sujet, m'a imposé la nécessité de relater certains événements du passé afin de faire comprendre, à mon point de vue, la situation présente. Je me suis efforcé de faire ce récit avec impartialité et sans aucune intention agressive envers mes adversaires, qui, je l'espère, n'ont pas trouvé dans mes paroles d'allusions malveillantes pour eux.

J'ai voulu définir la position actuelle de notre province sans acrimonie, sans esprit de parti et en évitant d'en attribuer la responsabilité à aucun des groupes politiques qui se divisent l'opinion. Il s'agit de faits accomplis et d'une situation créée qui présente des dangers sérieux et prochains. Notre devoir est de les considérer au point de vue de l'intérêt général avec l'espoir que, par un travail commun, et désintéressé, nous parviendrons à résoudre le problème financier qui s'impose.

J'espère que mes paroles seront acceptées dans le même esprit que je les ai prononcées et qu'il résultera de ma démarche une œuvre de restauration dont nous aurons unanimement accepté la tâche et la responsabilité. Afin d'enlever à cette démarche toute portée agressive pour mes adversaires, j'ai cru devoir lui donner la forme d'une motion de fonds, "substantive motion," et je m'engage avec mes amis de la gauche, en évitant les subtilités de la procédure parlementaire, de n'y apporter aucun amendement, afin que la chambre soit libre de se prononcer directement sur son mérite.

M. Chicoyne considère la motion de M. Marchand comme une motion de non-confiance et l'adopter serait démontrer au pays que la législature n'a aucune confiance dans le gouvernement. Le ministère, d'après notre système parlementaire, est un comité de la chambre chargé de l'administration financière et responsable de ses actions. Doit-on tenir le gouvernement actuel responsable de la dette ? Il est connu qu'il ne l'a pas augmenté d'un cent.

On a parlé de la province d'Ontario. Cette province n'a pas de dette, il est vrai, mais les municipalités sont très endettées et cette dette dépasse le chiffre de la dette de notre province. C'est beaucoup le progrès réalisé par la province d'Ontario qui a fait adopter en 1874 la politique des chemins de fer que l'on blâme.

Le gouvernement actuel a cherché tous les moyens possibles d'améliorer la situation, mais il a dû se rendre à la nécessité des impôts.

M. Chycoine propose l'amendement suivant :

"Que tous les mots après le mot "que" au commencement du troisième paragraphe de la motion soient rayés et remplacés par les suivants :

Après les dépenses occasionnées par cette politique de progrès, l'administration Ross avait réussi à équilibrer le budget de la province et avait mis fin à l'ère des déficits.

En 1887, l'administration Mercier s'écarta de la ligne de con-

duite tracée par ses prédécesseurs, fit des dépenses très considérables et hors de proportion avec les revenus de la province, et, en augmentant les dépenses dans toutes les branches du service public, réussit bientôt à détruire l'équilibre dans le budget.

Que dans le mois de décembre 1891, il se trouva que la dette fondée avait été augmentée depuis 1886 de plus de sept millions de piastres, que la dette flottante s'élevait à plus de huit millions de piastres, et que le déficit annuel excédait \$1,700,000.

Que dans le mois de décembre 1891, l'administration de Boncherville adopta comme programme de mettre fin à toutes les dépenses publiques, soit au compte du capital, soit au compte du revenu, qui n'étaient pas essentielles au progrès de la province et inaugura dans toutes les branches du service public, une politique de retranchement et de vigoureuse économie.

Que la chambre constate avec plaisir que l'administration actuelle a été fidèle à son programme, qu'elle a notablement réduit la dette publique, et les engagements contractés par l'administration Mercier, qu'elle a économisé pour au-delà de \$700,000 par année dans les différentes branches du service public, qu'elle a élevé le revenu et qu'elle a ramené pratiquement l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

La chambre a confiance que l'administration poursuivra sa politique de restauration, et elle promet de l'aider loyalement dans l'accomplissement de cette tâche patriotique."

SEANCE DU SOIR

La chambre étudie la loi constituant en corporation la Compagnie manufacturière de Chambly.

L'hon. M. Taillon propose quelques amendements à cette mesure.

M. Parizeau se prononce en faveur des amendements et démontre qu'il faut absolument augmenter le pouvoir d'emprunt de la dite compagnie.

Les amendements sont adoptés.

Le bill de Montréal étant de nouveau étudié, M. Villeneuve propose que l'article suivant soit ajouté à l'article 183a.

"Le dit conseil ne sera pas tenu et il ne lui sera pas permis d'exécuter les améliorations dont le coût à la charge en tout ou en partie de la cité excèdera les limites du pouvoir d'emprunt, réservant aux intéressés qui peuvent souffrir de l'application de la présente clause leurs droits d'indemnité contre la cité."

Le temps consacré au bills privés étant expiré, la séance du comité est levée.

M. Tessier (Portneuf) reprend alors la discussion sur la motion de M. Marchand, puis M. Carbray propose l'ajournement.

À la suggestion de M. Hall et vu le grand nombre d'amendements proposés à la charte de Montréal, il est décidé d'adopter le bill en bloc tel qu'amendé par le comité des bills privés; laissant au conseil législatif de discuter les modifications proposées. Cela est fait séance tenante et le bill est adopté en troisième lecture.

On adopte le bill de M. Pinault pour abolir la société des ouvriers du port de Québec.

Québec, 12.

L'Orateur prend son siège à 3 heures.

Immédiatement après les affaires de procédure, M. Augé reprend la discussion sur la motion Marchand et fait un assez long discours.

M. Gladu félicite M. Augé de son discours; mais il ne peut partager son opinion.

M. Augé n'est pas logique, dit-il. Il est contre l'économie à outrance. Cela n'est pas nouveau. L'économie a toujours été le cauchemar des conservateurs et la politique du parti libéral.

Le gouvernement refuse par orgueil, et il nous répond par amendements de nature à jeter sur l'administration Mercier la responsabilité de l'état de choses que nous cherchons à réparer.

Le gouvernement prétend avoir économisé; mais comment se fait-il que ses dépenses d'administration soient plus considérables que celle du gouvernement Mercier.

À 6 heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

La séance est reprise à 8.40 h. M. Carbray reprend la discussion sur la motion Marchand.

Après avoir donné des statistiques il termine en se déclarant de nouveau partisan du gouvernement et en espérant que la motion sera perdue.

M. Cook répond à M. Carbray. Il trouve que la motion de M. Marchand est opportune et digne d'un homme d'état. Elle est un pas vers la disparition des partis politiques qui n'ont pas de raison d'être en cette province puisqu'aucun principe ne les divise.

M. Fitzpatrick reprend la discussion sur la motion Marchand.

Le député du comté de Québec prend pour thèse que l'énormité de la dette exige des mesures énergiques car chaque année les dépenses de tout genre dépassent les revenus de \$900,000 et les intérêts prennent un tiers de nos revenus. Il suggère un certain nombre de réformes, les mêmes à peu près que celles dont M. Marchand a parlé et offre le concours des libéraux pour obtenir ce résultat.

L'hon. M. Pelletier lui succède et discute l'accusation portée par certains orateurs.

M. Stephens continue la discussion.

Quelques remarques de l'hon. M. Flynn mettant fin au débat.

Puis l'amendement de M. Chicoyne est adopté sur la division suivante : pour, 40, contre, 21.

M. Cooke vote avec les libéraux et M. Ste-Marie avec le gouvernement. La motion de M. Marchand est rejetée sur la même division.

À 1.45 heures la Chambre s'ajourne.

Québec, 13.

L'Orateur prend son siège à 3 heures et demie.

Sur motion de l'hon. M. Taillon, il est décidé que la Chambre aura deux séances demain, samedi, et deux séances chaque jour, la semaine prochaine. Ces

deux séances seront consacrées aux mesures du gouvernement. A ce propos l'hon. M. Taillon déclare que les seules mesures du gouvernement qui ne sont pas encore soumises à la Chambre sont un bill pour amender la loi des licences et un bill pour amender la loi autorisant un emprunt de \$10,000,000.

Lundi ou mardi le premier ministre fera connaître sa politique au sujet des chemins de fer.

Plusieurs bills sont adoptés La production d'un certain nombre de documents est ordonnée.

M. Parizeau propose la motion qui a déjà été publiée au sujet de la réforme des prisons.

L'hon. M. Casgrain propose, vu l'importance de la question soumise par M. Parizeau que le débat soit ajourné pour permettre l'étude de son projet. Cette motion est adoptée.

Le bill de l'hon. M. Casgrain pour amender la constitution de la Cour Supérieure de manière à permettre la nomination d'un nouveau juge à Sherbrooke, est adopté.

Le bill de l'hon. M. Pelletier pour amender la loi de l'instruction publique est adopté.

La Chambre se forme en comité sur le bill de l'hon. M. Casgrain pour amender la loi des élections contestées et en adopte tous les articles moins un.

La Chambre se forme ensuite en comité des subsides jusqu'à six heures.

La Chambre s'ajourne.

Québec, 14.

L'Orateur prend son siège à 11 heures et demie.

Un montant considérable d'affaires de routine est transigé.

M. Macdonald présente deux mesures très importantes, la première relative à l'incorporation de l'association des bons chemins de la Province de Québec; la seconde pour abroger la loi Augé qui accorde un privilège aux ouvriers sur les bâtisses en construction. Cette loi est nuisible à la construction, elle empêche les prêteurs de placer leurs fonds sur ces bâtisses.

Le bill de l'hon. M. Flynn pour amender la loi des associations de chasse et de pêche est lu une troisième fois et passé.

Le bill électoral de l'hon. Casgrain est amendé en comité, rapporté, lu une troisième fois et passé. Sur la motion pour la 3e lecture, M. Simpson a voulu introduire une clause donnant le droit de vote aux filles et aux femmes ayant les qualifications voulues. Cette motion ne fut pas admise, et perdue sur division.

Le bill des contestations d'élections est passé. La Chambre se forme en comité des subsides, adopte plusieurs items et à 1 heure elle s'ajourne à lundi.

Québec, 16.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures et demie.

Dans la Chambre M. Girard du Lac St Jean, présente un bill pour défendre les courses durant une exhibition agricole.

Les bills pour incorporer la Cie Hydraulique et manufacturière de Drummondville, et pour

amender l'acte d'incorporation de Westmount sont finalement passés.

L'Hon. M. Pelletier dit que M. J. A. Descarries n'a pas encore résigné son siège à l'assemblée.

M. Gladu présente une motion pour censurer la politique du gouvernement au sujet des asiles d'aliénés. Il appuya sa motion par un long et vigoureux discours, que M. Parizeau a été inhabile à renverser. M. Deschène a été très violent dans son attaque contre l'administration. La réplique de l'Hon. M. Pelletier a été péremptoire.

M. Gladu retire sa motion et la séance est suspendue.

Après la réunion, le bill de M. Simpson pour forcer les commissaires d'écoles à tenir leurs assemblées publiques est finalement adopté.

Le bill de M. Macdonald pour l'association des bons chemins après avoir été bien expliqué est lu pour la 2e et 3e fois et adopté.

Le bill de l'Hon. M. Pelletier sur le service civil et le fonds de pension est lu une seconde fois.

A partir de mercredi la chambre aura 2 séances par jour.

La chambre s'ajourne à 10 30 heures p. m.

Québec, 17.

La chambre a siégé jusqu'à 9 heures et s'est ajournée après avoir épuisé l'ordre du jour. Il reste très peu d'ouvrage à terminer. Le conseil siège en permanence et expédie la besogne promptement.

On croit que le Parlement sera prorogé samedi.

Du *Prix Courant*, journal commercial, sur la démission de M. Clarke Wallace :

"La nouvelle de la démission de M. Clarke Wallace, contrôleur des douanes, n'a pas causé de grands regrets dans le commerce d'importation, avec qui ses fonctions le mettaient en contact, M. Wallace accueillait avec fort peu de bienveillance les plaintes portées devant lui au sujet de questions douanières; et il réglait sa conduite dans ses relations officielles avec le commerce comme si tous les marchands eussent été des voleurs.

"Le commerce ne portera donc pas un long deuil de la perte qu'il vient de faire."

Dernièrement, dans les bureaux de l'*Oiseau Mouche*, nous causions de la question irlandaise, et quelqu'un racontait que l'on fait des efforts, en certains quartiers, pour remettre en usage plus général, parmi les Irlandais, leur ancienne langue nationale:—"Tant mieux! fit l'un des interlocuteurs. Quand ils auront recouvré leur langue, ils nous laisseront peut-être tranquilles, aux Etats-Unis, et cesseront d'essayer à nous y angliciser."

"Jamais notre journal n'aurait osé énoncer une réflexion si inuiserète. Cela s'est dit seulement dans "ses bureaux," entre quatre yeux.

En vertu de la nouvelle charte de Hull, sur 15,000 habitants, il n'y a dans cette ville que 300 électeurs.

M. Tarte fait la soupe chaude à sir Adolphe, dans le *Cultivateur* de la semaine dernière?

Voici ce qu'il dit.

—Sir Adolphe Caron, dont les élections n'ont jamais coûté moins que dix mille, quinze mille piastres au parti conservateur;

Sir Adolphe Caron, qui a manqué à lui seul plus d'argent que tous les ministres conservateurs réunis, à l'exception de M. Pope; Sir Adolphe Caron qui a acheté la *Minerve* et le *Canada* avec des souscriptions politiques;

Sir Adolphe Caron, que le gouverneur-général a, d'après le *Moniteur de Lévis*, obligé d'expliquer certaines transactions financières dont le détail est au royaume de l'inconnu.

Sir Adolphe Caron, l'homme au \$25,000 du chemin de fer du Lac St Jean!

A laissé dire par ses scribes de la *Minerve*, que M. Tarte "coûtait cher," quand il était dans les rangs du parti conservateur.

"Trêve d'audace!

"Je mets Sir Adolphe Caron en demeure de dire ce que je lui ai jamais coûté, à lui et à qui que ce soit dans le parti conservateur. Je donne au ministre permission, liberté entière de publier ce qu'il a de moi en fait de lettres, documents, etc.

"Je réclame pour moi la même liberté.

"L'on verra quel est celui d'entre nous qui a coûté à l'autre de l'argent.

"Je suis prêt à régler mes comptes avec quiconque m'en demandera. J'ai fini de me laisser injurier par les noceurs, les hypocrites et les escobars qui exploitent la bonne foi de ce qui fut un grand parti politique."

Allons! Sir Adolphe montrez-nous vos p-tits papiers afin que M Tarte en fasse autant. Ce serait si intéressant.

Les élections qui restent à faire

Cardwell: Nomination le 17. Scrutin le 24. Candidat—Wilmington, conservateur; Henry, libéral; Stubbs, McCarthyiste. Majorité conservatrice à la dernière élection, 248.

Montréal Centre: Nomination le 20. Scrutin le 27. Candidats—Hingston, conservateur; McShane, libéral. Majorité conservatrice à la dernière élection, 1,214.

Jacques-Cartier: Nomination le 23. Scrutin le 30. Candidats—Descarries, conservateur; Charbonneau, libéral. Majorité conservatrice à la dernière élection, 208.

West Huron: Nomination le 7. Scrutin le 14 janvier. Candidats—Weismillar, conservateur; Cameron, libéral. Majorité conservatrice à la dernière élection, 19

Charlevoix: Pas d'élection.

Prince de Galles.—Le peuple de Toronto désirerait la visite du Prince de Galles en 1897 pour ouvrir son exhibition. Il y a 35 ans que le Prince de Galles n'a pas visité le pays et comme les choses sont bien changées depuis lors, il pourrait y avoir quelque intérêt et pour le Prince et pour le peuple canadien à se revoir.

MARCHÉ DE ST-HYACINTHE SAMEDI, 14 Décembre 1895.

Table of market prices for vegetables (LEGUMES) including potatoes, onions, and celeriac.

Table of market prices for grains (GRAINS) including wheat, barley, and oats.

Table of market prices for poultry and game (VOLAILLES ET GIBIER) including chickens and pigeons.

Table of market prices for meats (VIANDES) including beef, pork, and mutton.

Table of market prices for farm products (PRODUITS DE FERME) including butter, eggs, and wool.

Table of market prices for various goods (DIVERS) including honey and sugar.

CHARLES DUCHESNE, Clerc du Marché.

Advertisement for Cour a Bois, Comte de Drummond, ST-HYACINTHE, featuring a list of products and prices.

Advertisement for L. P. MORIN, MANUFACTURIER DE PORTES, CHASSIS CADRES, featuring a list of products and prices.

Advertisement for L. P. MORIN, MANUFACTURIER DE PORTES, CHASSIS CADRES, featuring a list of products and prices.

Advertisement for COMTÉS-UNIS, featuring a list of products and prices.



Le Grand-Tronc. ALLANT A RICHMOND. Montréal, 17 Novembre 1895.

Table of train schedules for Le Grand-Tronc, showing departure and arrival times for various stations.

ALLANT A MONTREAL

Table of train schedules for Allant a Montreal, showing departure and arrival times for various stations.

LE PACIFIQUE CANADIEN, 1er Octobre 1894.

Les trains laissent St-Hyacinthe tous les jours excepté le dimanche.

7.40 A. M. Express de St Guillaume avec connections suivantes: A Farnham; pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre; pour Cowansville &c. Montréal—A Montréal; pour Ottawa, Sault Ste-Marie, St-Paul, Minneapolis et tous les points des Etats de l'Ouest par la "S. O. O. Line."

3.50 P. M. Train Mélé de St-Guillemme, faisant les connections suivantes: A Farnham—pour Newport, Manchester, Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre. Sherbrooke, St-Jean N. B., Halifax, N. E., et tous les points des Provinces Maritimes. Bedford, Stanbridge, &c. A Montréal; pour Québec, Ottawa, Port Arthur, Winnipeg, Vancouver et tous les points de la côte du Pacifique, pour Toronto, Detroit, Chicago et tous les points des Etats de l'Ouest et du Sud.

11.10 A. M. Train Passager de Stanbridge, pour St-Guillemme et les Stations intermédiaires.

7.36 P. M. Trains passager de Stanbridge pour St-Guillemme et Stations intermédiaires.

Pour horaires (time tables), service des chars d'ortoirs et autres informations, s'adresser à n'importe quel agent du Chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bureau des Billets à St-Hyacinthe.

A. FERRAULT, Agent de la Station.

Chemin de fer du Comté de DRUMMOND

Entre St-Hyacinthe et Nicolet.

1er Octobre 1894.

Table of train schedules for the Chemin de fer du Comté de Drummond, showing departure and arrival times for various stations.

Les trains marchent tous les jours, le dimanche excepté.

COMTÉS-UNIS

29 Septembre 1895.

Table of train schedules for Comtés-Unis, showing departure and arrival times for various stations.

AUX ANNONCEURS

Nous tenons à informer nos clients que la circulation de "LA TRIBUNE" est plus considérable que celle d'aucun autre journal publié dans le district de St-Hyacinthe.

EN VILLE

Primes

Tout abonné nous envoyant un abonné nouveau aura droit à deux volumes pour 12 cts de timbres. Voir bulletin de primes.

Tout abonné nouveau aura également droit à 2 volumes pour 12 cts. Voir bulletin de primes.

Coquelicot

Reçu du correspondant une chronique intitulée *La légende du Coquelicot* que nous publierons avec plaisir dans un prochain numéro.

Election

M. l'échevin L. P. Morin est nommé président des élections municipales de 1896, pour la cité de St-Hyacinthe.

Alambics

Le Percepteur du Revenu et le Grand Connétable de notre district, sont arrivés de la campagne avec 3 alambics, puis 3 prisonniers.

Supplément

Nos lecteurs recevront avec le présent numéro le supplément de LA TRIBUNE, sous forme de Guide à l'acheteur pour les fêtes avec calendrier ou almanach pour 1896.

Magasin nouveau

Grande ouverture de marchandises sèches de toutes sortes, à des prix défiant toute compétition chez TRAHAN & McNULTY. Une visite convaincra les plus incrédules. a.n.o

A la Cathédrale

Dimanche matin, on a fermé la lumière à la communion de la messe de 7 heures, juste au temps des Actions de Grâces. Notre Cathédrale est sombre, et le soleil faible à cette heure matinale. *Shocking.*

A l'Amende

Un hôtelier de cette ville a été condamné la semaine dernière à l'amende ordinaire, pour vente de boisson, le Dimanche.
—Une demoiselle Gauthier a aussi été condamnée à payer l'amende pour vente de boisson sans licence.

Cerote agricole

A une assemblée du cercle agricole de la paroisse de Notre-Dame de St-Hyacinthe il a été procédé à l'élection des directeurs pour l'année 1896: Président Révd. P. Rondot; Vice-président, M. Chs. Péloquin; Secrétaire-trésorier, M. Nap. Bienvenu; Directeurs, MM. Gilbert Côté, Victor Michon, Louis Guertin, J. L. A. Chiquette et Jos. Tarte.

Conseil de Ville

Le Conseil dans une de ses dernières séances s'est engagé à macadamiser la rue Girouard depuis le pont Cadoret jusqu'au cimetière aussitôt que les intéressés auront accepté de contribuer à ces travaux comme suit: Le Séminaire, \$400, l'Evêché, \$200, Casavant Frère, \$100, la Société d'Industrie Laitière, \$100. Ces contribuables ayant consenti, le chemin sera macadamisé.

—Le Conseil a décidé de disposer de \$3,400 pour acheter la propriété de M. Eugène Lamarche, voisine de la Station des Pompes, pour y faire des logements pour les pompiers.

—Le Conseil a également décidé de ne pas aller en appel dans la cause Noé Raymond et de borner avec M. Raymond le terrain en litige.

—Le Conseil demande des souscriptions pour l'éclairage de la ville, à l'électricité, pour 5 ans.

Magasin Bazar

Chance extraordinaire. Nous vendons d'ici à 2 mois toutes nos marchandises en dessous du prix du gros et à un seul prix. M. Eusèbe Morin, importateur, ayant discontinué le gros pour donner encore plus de soin au détail.

Spécialité Gands de kid Alexandre, Soie noir et couleur, Imitation de Seals et de Mouton, Etoffe à Costume. Rien d'égal en richesse, les marchandises ayant été achetées en quantité, directement des manufactures et argent comptant.

EUSÈBE MORIN. HENRI SICOTTE.

Alarme

Samedi matin, vers 7 1/2 hrs., une alarme appelait nos pompiers chez M. Ls Reeves, hôtelier, pour un commencement d'incendie, qu'ils maîtrisèrent promptement, sans que les dommages soient considérables.

Ecole de dessin

Cette école sera fermée le 24 décembre jusqu'au 7 janvier prochain à l'occasion des fêtes de Noël et jour de l'An.

Les cours sont gratuits et un concours sera ouvert pour tous les élèves

Les Comtés-Unis

A l'avenir, un train partira le samedi d'Iberville Jct. à 6.45 h. a. m. arrivant à St-Hyacinthe à 7.45 hrs., et continuant jusqu'à Sorel où il arrivera à 9.15 hrs. a. m. Ce même train laissera Sorel à 3 hrs. p. m., arrivant à St-Hyacinthe à 4.25 hrs., et partira d'ici à 5 hrs., p. m., pour retourner à Iberville où il arrivera à 6.15 hrs. p. m.

Glace

Vendredi et samedi, on traversait à pieds à Montréal, entre Longueuil et Hochelaga.

Batiscan, 16—La glace est maintenant assez solide pour permettre de traverser en voiture légère.

Varennes, 16—La glace est bonne. Verchères, 16—On traverse comme en plein cœur d'hiver.

Quartier 5

M. R. Deschênes a divisé sa propriété dans le quartier No 5, en emplacements, allouant pour les rues St-Pierre, Notre-Dame et Ste-Héloïse, et a fait porter cette division au Cadastre.

M. Deschênes est à faire construire 7 maisons à deux logements sur les rues ci-haut.

Au printemps les rues St-Pierre, Notre-Dame, Ste-Héloïse et l'Avenue Tellier seront ouvertes au public. L'Avenue Tellier aura 66 pieds de largeur de la rue Girouard jusqu'au chemin de fer, et sera entre la maison de M. Deschênes et la résidence de M. Frs. Leclaire.

Soirée

La Société Philharmonique nous a donné une charmante et agréable soirée, lundi dernier. L'auditoire était nombreux, et capable d'apprécier le programme de la soirée, qui était assez chargé.

Le solo de piano, par Mlle Beaudry a été enlevé avec art, force, vigueur et talent. En cultivant son talent, Mlle Beaudry deviendra très forte, les applaudissements et un rappel spontané ont témoigné de la satisfaction générale.

Cette jeune demoiselle est la fille de notre concitoyen, M. Léonard Beaudry.

Mlle Eva St-Germain a une voix très souple, chaude et sympathique, d'une puissance réelle et qui se développe de plus en plus, sa valse des Ramiers a été tout à fait bien rendue et couverte d'applaudissements. Elle a donné un rappel qui lui a valu de vifs applaudissements.

A Clichy, par MM. Chalifoux, Fontaine et St-Germain, cette scène d'opéra comique a été finement interprétée et bien goûtée de l'auditoire. La musique et le chant en sont délicieux; les 3 exécutants possédant chacun de très bonnes voix l'ont fait goûter dans tout son mérite; le public a été sensible à cette exécution soignée et l'a fait comprendre.

M. George Côté, dans sa Fantaisie de concert, sur le Saxophone Alto, s'est montré très habile et fort musicien, il possède le sens musical à un haut degré et possède bien son instrument, son exécution est facile, dégagée et soutenue. Les applaudissements qu'il a reçus étaient bien mérités.

La Société Philharmonique est toujours à la hauteur de sa renommée qui n'est plus à faire. Nous dirions même, avec quelques auditeurs étrangers à St-Hyacinthe et qui assistaient à la soirée, qu'elle est très forte dans son ensemble, son exécution et la nuance qu'elle sait donner à la musique.

Nous félicitons la Société sur le succès de sa soirée.

—Nos lecteurs ne perdront pas de vue que lundi, le 23 décembre aura lieu la grande soirée dramatique donnée par le Cercle Montcalm, *Jacques le Bandit*, grand drame à sensation en 5 actes.

Piano \$50

Un piano en bon ordre, à vendre pour \$50, partie comptant et la balance par paiements mensuels de \$2 par mois.

S'adresser à LA TRIBUNE.

Electricité

La compagnie des Pouvoirs Hydraulique est à poser des lumières sur la rue Laframboise, jusqu'à la fabrique de corsets.

Demers

Le procès de Demers progresse lentement. Rien de nouveau n'a été apporté à l'éclaircissement de ce crime. Le résultat probable sera un acquittement.

Base-Ball

La semaine dernière, M. J. B. Duchrocher, de passage à Montréal a fait la rencontre des éditeurs de sport et de ceux qui organisent les ligues. Le représentant de notre club a été reçu avec empressement et nous avons lieu de croire que St-Hyacinthe occupera une bonne position dans la ligue de 1896.

Richelieu

Le Conseil du Comté a de la difficulté à faire adopter le règlement concernant les *travaux croches*. Lorsque l'on a joui des avantages des bons chemins que procure la mise en vigueur du règlement en question, on est porté à prendre en pitié les *têtes croches* qui s'obstinent à refuser les *travaux croches*.

Banque du Peuple

Mardi il y eut réunion des actionnaires de la banque du Peuple à Montréal. Il a été constaté que des placements au montant d'un million et demi ont été faits hors la connaissance des directeurs. Même on refusait de laisser faire l'inspection du bureau central. Quelqu'un aura à répondre de ces errements.

Température

La semaine dernière, nous avons eu une vraie température d'hiver. Le thermomètre est descendu jusqu'à 20 degrés.

Mercredi et jeudi, nous avons joui d'une température printanière. Un peu de pluie mardi soir et mercredi a fait disparaître une partie de la neige que nous avions. Beaucoup de voitures à roues circulent dans nos rues. Si nous en croyons certains prophètes, nous serons dans la boue à Noël. Tant pis. Un proverbe dit: A Noël au balcon, à Pâques au tison.

Obituaire

A la Métairie des Révdes Sœurs de l'Hôtel-Dieu, le 14 courant, s'éteignait à l'âge de 69 ans, le Révd. M. Napoléon Mignault, après une vie bien remplie dans les missions des Etats-Unis.

Ses funérailles ont eu lieu à St-Denis, sa paroisse natale, le 17 du courant. Le service fut chanté par M. le chanoine Ouellette. M. le chanoine H. Duhamel et le R. P. Maricourt représentaient le clergé de St-Hyacinthe. Messire O'Donnell, chanoine du chapitre de St-Hyacinthe et curé de St-Denis, fit l'éloge funèbre du regretté défunt.

M. le Dr Mignault, de cette ville, était le frère de ce Révd. Monsieur.

Téléphone Paré

Vendredi dernier notre conseil a reçu une requête de MM. Paré & Paré demandant l'autorisation de poser des poteaux dans les rues de la ville et de servir les bureaux d'affaires de notre cité. Cette requête a été lue et renvoyée au comité de tout le conseil qui fera rapport vendredi prochain.

Nous espérons que le conseil accordera cette permission qui sera d'un grand avantage à notre population et aidera à la transaction de beaucoup d'affaires entre cette ville et le district couvert par le téléphone Paré.

Voici ce que nous lisons dans le *Canada Français* de la semaine dernière au sujet de MM. Paré & Paré:

"Le téléphone Richelieu dont M. Louis Paré a pris la direction gagne de plus en plus la faveur du public. Tous les jours de nouveaux abonnés souscrivent. Les communications entre St-Jean et toutes les paroisses du comté de Napierville sont absolument parfaites et d'une utilité incontestable. Nous espérons que le public continuera son encouragement à M. Louis Paré, l'actif directeur du téléphone Richelieu."

Mgr Langevin—Mardi, décédait à St-Isidore de Laprairie, la mère de *Mgr l'Archevêque de St-Boniface*.

La défunte était la sœur de M. le chanoine Racicot, Vice-Recteur de l'Université Laval, à Montréal.

Le cabinet manitobain se réunira jeudi pour envoyer sa réponse au *remédial order* No 2.

Boston—Les démocrates ont remporté les élections municipales par une énorme majorité.

Duchesse—Samedi matin, au palais Sandringham, la Duchesse d'York a donné le jour à un fils.

Condamné—W. H. T. Durant, de San Francisco, a été condamné à être pendu le 21 février prochain, pour le meurtre de Blanche Lamont.

L'épouse de M. Jos Lepire, cocher, de St-Roch, Québec, a donné naissance à trois filles. La mère et les enfants se portent bien.

Dans l'opinion de l'hon. M. Costigan, qui a fait la campagne dans North Ontario, cette circonscription s'est prononcée pour la politique réformatrice, dit le *Monde*.

Ministre.—Le Col. E. G. Prior, membre de la Chambre des Communes, a reçu l'offre d'une position dans le cabinet fédéral. Ce monsieur représentera la Colombie.

Projets—On parle de construire un chemin de fer électrique et à vapeur, de Calgary à Port Churchill, sur la Baie d'Hudson, et une ligne de vapeurs de ce port en Europe.

Un prophète (?) d'Oakland, Californie, annonce que la fin du monde doit arriver en 1896. Vous n'avez donc qu'à boucler vos malles pour un monde meilleur, Mesdames et Messieurs?

On nous informe que M. le Dr A. Mignault, de St-Simon, quitte cette paroisse pour aller s'établir à Williamstown, Mass., et que M. le Dr Lafrenière qui a successivement pratiqué à Ste-Hélène et à Montréal, le remplacera à St-Simon.

Ottawa—Sir Charles Tupper est arrivé Dimanche à Ottawa, pour conférer avec le ministre sur les questions financières qui intéressent le Canada, la ligne de vapeurs rapides et le télégraphe trans-pacifique. Tous des sujets d'une haute importance.

Pourquoi—Il y eut rencontre, à Montréal, entre l'hon. M. Laurier, M. Sifton, de Manitoba et M. Sutherland, un chef d'Ontario.

Il n'y a que des conjectures à faire sur le sujet de la conférence. Sans doute la Question du Manitoba a dû venir sur le tapis, mais pas de nouvelles?

La Bataille—Marc Sauvalle, ci-devant de la *Patrie* se lance de nouveau dans le mouvement. Il vient de lancer le 1er numéro de *La Bataille* journal quotidien à \$2 par année. Il s'inspirera les grandes idées de progrès et de réforme que proclame l'école libérale des Laurier et Marchand. Succès au confrère.

Etrange—Une dame de Montréal visitant l'Université Laval, arrivait à l'ascenseur, lorsqu'elle aperçut le corps de sa servante qu'on enlevait à l'étage supérieur, par une simple corde passée sous les bras. Malade depuis un mois, elle mourut à l'hôpital Notre-Dame; non réclamé, son corps fut envoyé à l'Université.

M. McGillivray, le candidat du gouvernement dans Ontario Nord, a été élu le 12 courant par une majorité de 668 sur le candidat des Patriotes de l'Industrie et de 950 sur le candidat libéral. Le vote total du candidat conservateur a été de 2,040 et le vote réuni des deux autres candidats de 2,442. Le gouvernement est en minorité par le nombre de votes donnés contre lui, mais élit son candidat par la division du vote hostile à sa politique.

Fraserville.—Le *St-Laurent* demande avec beaucoup de raison et un grand sens pratique l'établissement d'un marché fixe où les bouchers et les cultivateurs offriraient leurs produits, et les acheteurs auraient l'avantage de choisir les produits qui leur conviendraient le mieux.

Rien comme un marché à jour et place fixe pour activer le commerce local. Les acheteurs y accourent de toutes parts et les vendeurs également.

C'est un bon mouvement et nous félicitons notre confrère sur son entreprise; s'il réussit, il aura rendu un grand service à Fraserville.



ON DEMANDE des agents à salaire et à commission dans tous les centres canadiens pour une nouvelle publication humoristique, littéraire et sociale. Format de 16 pages, couvert lithographié, papier de luxe, 75 gravures, etc. etc. Salaires de \$3 à \$5 assurés aux agents compétents. Adressez, LE FIGARO, Biddeford Maine.

En affection, comme en diplomatie, l'essentiel est d'entendre ce qu'on ne dit pas.

Se servir de l'esprit des autres à propos, c'est prouver que l'on a beaucoup d'esprit soi-même.

Un véritable ami aime en tout temps, et c'est dans l'adversité qu'un frère se fait connaître.

Le mal que les moralistes disent de la femme est la mesure de son empire sur eux: ce sont propos d'esclaves révoltés.—ANONYME.

Charlevoix.—M. Chamard a été choisi pour faire la lutte des conservateurs. M. Chamard est un enfant de St-Hyacinthe.

La grande faille de Kennedy, le maire de Toronto, se solde comme suit: Actif, \$297,126; passif, \$726,989.

Granby—Ce charmant petit village possède actuellement deux excellents corps de musique. La Granby Brass Band et l'Union Musicale de N.-D. de Granby. Cette dernière donnera un grand concert, à l'Hôtel-de-Ville de Granby, le 26 Décembre courant. Ce sera son début dans le monde. Succès.

Drummondville—La Cie du chemin de fer du comté de Drummond a bâti un moulin à scie important à Moose Park, terminus actuel de cette ligne.

Ce moulin fonctionne jour et nuit. Il est éclairé à l'électricité. On coupera dans le cours de l'hiver prochain, pour alimenter ce moulin, 350,000 pieds de bois en billots.

Londres, 12.—Le télégramme suivant de Constantinople, en date du 6 décembre et signé par plusieurs Arméniens est arrivé à Constantinople: "L'Arménie est à son agonie. L'œuvre d'extermination continue et le nombre des personnes massacrées s'élève maintenant à 20,000. Un demi million de survivants ont pris refuge dans les forêts et les montagnes où ils se nourrissent d'herbes et de racines. La faim et le froid font de grands ravages parmi nous. Au nom de l'humanité et de la chrétienté, sauvez-nous."

NAISSANCE

En cette ville, le 12 du courant, la dame de M. J. C. Rouleau, une fille.

DECES

Mardi, le 17 courant, à l'Hôtel-Dieu de notre ville, la Révd. Sœur Marie LeBeuf, en religion, Sœur Thuot, rendait sa belle âme à Dieu, dans la trente-huitième année de son âge et la dix-huitième de sa vocation religieuse.

M. Pierre Gendreau, l'un des premiers colons de La Patrie, est décédé, samedi, à l'âge de 88 ans. Le défunt était bien connu dans nos environs et jouissait de l'estime générale. L'an passé il avait célébré son soixantième anniversaire de mariage. Il était le père du Révd. Père Gendreau, curé de Mattawa, de M. A. B. Gendreau, officier de douane au Lac Mégantic, et de M. Alf. Gendreau, de La Patrie.

Ses funérailles ont eu lieu, mardi, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

